

280-85

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 04/04/24 AU 19/04/24.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN,

Etaient absents : Nicolas RICHIER, Bernard NAL,

Etaient excusés et représentés : Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à Daniel ROBERT), Jean Noel NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Christian TROJA (Pouvoir donné à René ISNARD), Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GARCIN),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Vote des comptes administratifs et de gestion 2023.

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'année 2023. Il donne lecture des résultats du compte administratif et indique qu'ils sont conformes au compte de gestion.

Le vice-Président propose à la commission de délibérer.

Où cet exposé et après avoir délibéré, la commission syndicale décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver les comptes administratifs et de gestion 2023.
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces comptables.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.



Le Secrétaire de séance,
Daniel ROBERT

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Christian GALLO